



Votre association met à votre disposition son minibus : "Renault TRAFIC" 9 places.

La modification de la configuration en mode fourgon est interdite, **il est exclusivement réservé au transport de personnes.**

Attention comme ce véhicule est totalement vitré, nous vous conseillons la plus grande prudence lors de son stationnement, ne jamais laisser les papiers du véhicule ni aucun objet de valeurs à l'intérieur de celui-ci. Vous devrez le garer en lieu sûr.

Ses dimensions : (H x L x l) 2,00 m x 5,40 m x 2,30 m

TARIF UNIQUE (adhérents) : 10 € / jour + 0,15 € / km

TARIF Administrations : 10 € / jour + 0,30 € / km

Adhésion / assurance temporaire de(s) conducteur(s) accompagnant(s) non adhérent(s) : 10€ / durée d'utilisation / conducteur

L'utilisation du minibus est réservée à des fins strictement personnelles et familiales (sauf administrations),
L'utilisation, sauf convention spécifique, pour le compte d'une autre association ou d'un club est formellement interdite et non couverte par l'assurance.

DOCUMENTS À FOURNIR

Lors de la réservation (délai de réservation : au minimum 1 semaine à l'avance)

- Fiche de réservation du véhicule remplie et signée, y compris la déclaration d'éventuel(s) conducteur(s) non adhérent(s)
- Chèque de caution de 700 € à l'ordre de ASCE69
- Photocopie de la carte d'adhérent en cours de validité, signée avec photo
- Photocopie du permis de conduire de chaque conducteur potentiel, adhérent ou non
- Chèque correspondant aux adhésions/assurances du ou des conducteurs non adhérents

Seuls les adhérents ASCE, titulaires et ayant-droits et agents du ministère peuvent conduire le véhicule ainsi que les conducteurs accompagnants non adhérents déclarés.

Au départ du véhicule

- État des lieux contradictoire sera réalisé en présence de l'utilisateur et du responsable du matériel ou un membre du bureau de l'ASCE

Au retour du véhicule

- État des lieux contradictoire sera réalisé en présence de l'utilisateur et du responsable du matériel ou un membre du bureau de l'ASCE
- Chèque correspondant au paiement en fonction de la durée de mise à disposition et des kilomètres parcourus
- Carnet de bord du véhicule sera renseigné
- Présentation du justificatif du plein de gazole (même pour un court trajet)

Signaler toute anomalie ou dysfonctionnement. Véhicule impérativement nettoyé intérieur et extérieur.

NB : La caution sera automatiquement débitée en cas de :

- plein de carburant ou nettoyage non effectué,
- problème sur carrosserie ou éclairage,
- non-paiement au retour du véhicule,
- dégâts suite à la modification de la configuration initiale.

Un chèque sera retourné à l'adhérent avec les frais déduits (factures à l'appui).